

Conseil départemental

Séance publique du 20 février 2026

Rapport n°26.1 - Débat d'orientation budgétaire pour 2026

Introduction par Georges Siffredi, Président du Département

Mes chers collègues,

Malheureusement, les années se suivent et se ressemblent lorsqu'il s'agit de débattre de nos orientations budgétaires.

Cette année encore, après plusieurs mois d'attente, d'atermoiements et de discussions stériles au Parlement, la loi de finances adoptée par 49.3 au début du mois est venue mettre lourdement à contribution les collectivités locales, et singulièrement notre Département des Hauts-de-Seine.

Malgré la crise du modèle de financement de l'ensemble des collectivités départementales, malgré l'aggravation continue de la précarité qui rend plus impérieuse que jamais notre mission de chef de file en matière de solidarités, nous, les acteurs locaux, sommes, une fois de plus, une variable d'ajustement budgétaire pour un exécutif bien en peine de respecter ses objectifs de déficit.

L'Etat fait ainsi peser sur nous, en 2026 comme en 2025, une part substantielle du redressement des finances publiques, alors même que les administrations publiques locales, tous niveaux confondus, ne représentent que 7,5 % de la dette française, grâce à la règle d'or de l'équilibre que le budget de l'Etat n'a plus respecté depuis 52 ans.

Le budget adopté est venu reconduire plusieurs dispositifs créés l'an dernier, destinés à ponctionner nos recettes, et portant atteinte, une fois de plus, aux principes constitutionnels d'autonomie financière et de libre-administration des collectivités. Quelques nouveautés cependant – et ce ne sont pas de bonnes surprises – sont apparues au gré des tractations entre le gouvernement et certains parlementaires. Dénuées de tout bon sens et absolument pas en phase avec la situation préoccupante des finances départementales, elles alourdissent encore un peu plus le fardeau que nous devons supporter.

Il y a tout d'abord le nouveau dispositif de lissage conjoncturel, le fameux DiLiCo, qui est, cette année, concentré sur 25 Départements. Les Hauts-de-Seine devraient en être le premier contributeur, devant Paris, à hauteur de 22 millions d'euros, ce qui représente une part substantielle de notre participation à la péréquation, à laquelle nous affectons désormais près de 400 millions d'euros, autant d'argent que nous ne pouvons consacrer aux Altoséquanais.

Alors que tous les Départements sont dans une situation dramatique, quelle est la cohérence de s'acharner sur ceux qui vont un petit peu moins mal ? Quelle est la cohérence, surtout, d'exonérer certains de ce mécanisme, et même de leur permettre de bénéficier du fonds de sauvegarde de 600 millions d'euros, alors qu'ils n'ont pas tout mis en œuvre pour améliorer leur situation budgétaire, comme nous l'avons fait en relevant le taux des droits de mutation ?

Seul le prononcé fait foi

Il y a ensuite l'écrêtement de la dynamique de TVA. Après le gel total l'an dernier, cette disposition revient en fait au même, puisque cette recette est atone, en raison de la très faible croissance et de l'incapacité de l'Etat à la recouvrer correctement ces derniers mois. C'est pourquoi les parts qui nous sont attribuées devraient reculer de 1 % cette année, un comble pour une recette présentée comme dynamique par le gouvernement à l'époque de la suppression de la part départementale de la taxe foncière et qui devient, finalement, une dotation comme les autres. Et nous connaissons tous le sort que l'Etat réserve aux dotations et aux engagements qu'il prend.

Car je n'oublie pas la baisse de notre dotation globale de fonctionnement, qui a fondu de 68 % depuis 2013, pour s'établir à 87,4 millions d'euros en 2025, ce qui représente une perte cumulée de plus de 1,9 milliard, soit un manque à gagner équivalent à plus d'une année de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Je n'oublie pas la nouvelle hausse de trois points du taux de contribution employeur de la CNRACL.

Je n'oublie pas les sous-compensations, tant de l'Etat que de la CNSA, sur le RSA, la PCH et l'APA mais aussi sur d'autres politiques comme la prise en charge des mineurs non accompagnés, en violation complète de l'esprit et des dispositions des lois de décentralisation, grevant une fois encore notre capacité à agir.

Au total, si nos recettes réelles de fonctionnement devraient augmenter très légèrement par rapport à 2025 grâce à la timide reprise des droits de mutation, qui s'explique en grande partie par le relèvement de 0,5 point du taux, la structure de nos ressources demeure particulièrement fragile et obère gravement l'action de notre Département.

Cette situation est d'autant plus délicate qu'elle ne nous permet pas de faire face à la hausse forte, rapide et continue de la dépense sociale, indépendamment de toute décision de notre Assemblée départementale.

Là encore, c'est un éternel recommencement. Evaluée à 23 millions d'euros lorsque nous préparions les documents pour ce débat d'orientation budgétaire, cette croissance exponentielle devrait finalement dépasser les 30 millions d'euros d'après les dernières estimations dont nous disposons à présent pour le budget primitif.

La hausse de la dépense sociale est notamment portée par les frais de séjour pour l'Aide sociale à l'enfance et les personnes en situation de handicap, mais aussi et surtout par les allocations individuelles de solidarité, qui croissent de 6 % par rapport à l'an dernier.

D'un côté, nous avons donc des ressources fragiles et quasiment atones. De l'autre, des dépenses en forte croissance. Je veux le redire très simplement : cette situation est intenable. Et toutes ces mesures prises dans le cadre des lois de finances successives réduisent fortement nos marges de manœuvre, alors même que notre Département porte des politiques essentielles en matière de solidarités, d'amélioration du cadre de vie ou de transition écologique. S'il est bien normal que nous prenions notre part à l'effort national de redressement des finances publiques, nous continuons de dire qu'il doit être plus équitable, plus lisible dans le temps et surtout adapté à notre capacité d'action et d'investissement au service de nos concitoyens.

Car s'il est une autre constante année après année, c'est bien notre stratégie d'investissement. Si certaines initiatives ont été différées ou menées pour des coûts moins élevés, nous continuons de la mettre en œuvre en 2026 en poursuivant les projets que nous avons déjà engagés.

Seul le prononcé fait foi

Je pense en particulier aux six collèges actuellement en construction, dont trois seront livrés cette année à Châtenay-Malabry, à Malakoff et au Plessis-Robinson, mais aussi au centre aquatique de la Grenouillère et au musée du Grand siècle.

Je pense également à la réalisation de pôles sociaux et de structures dédiées à l'Aide sociale à l'enfance.

Je pense, encore, à notre action en matière de mobilités, notamment pour le prolongement du tramway T1, notre Plan Vélo et des opérations emblématiques comme celle de l'échangeur de la manufacture de Sèvres, dans le cadre de notre projet d'aménagement « Cœur&Seine », sans oublier les engagements pris dans le cadre de la contractualisation avec les Villes, que ce soit à travers les contrats de développement ou les protocoles de renouvellement urbain « Quartiers d'avenir ».

Pour mener à bien toutes ces initiatives et pour ne pas recourir de manière excessive à l'emprunt, qui devrait être de l'ordre de 300 millions d'euros en 2026, il est donc fondamental de maintenir la gestion saine et rigoureuse que nous conduisons, dans le prolongement des 30 millions d'euros d'économies réalisées l'an dernier.

Ainsi, nous optimisons toutes nos dépenses, nous réinterrogeons certains programmes que nous proposons depuis longtemps, d'autres parce qu'ils sont menés par ailleurs par l'État, la région ou les communes, tout en garantissant la présence du Département en proximité, afin de continuer à entretenir ce lien de confiance avec nos concitoyens qui contribue à leur qualité de vie.

Mais cette démarche ne peut être une solution pérenne, car nous savons bien que le PLF qui vient d'être adopté prévoit, à fin 2026, un atterrissage à 5 % de déficit public, bien loin de l'objectif de 3 %. Et nous savons donc que, l'année prochaine, nous serons de nouveau mis à contribution, et que de nouvelles ponctions sur nos collectivités seront alors imaginées, alors même qu'elles assurent la cohésion sociale et territoriale de notre pays, et qu'elles font tourner l'économie française en représentant près de 70 % de l'investissement public en France.

Il est ainsi plus que temps de mettre un terme à cette gestion nationale sans horizon, budget après budget, pour réinterroger en profondeur le modèle des pouvoirs publics français. Bien plus que des projets de loi de simplification de notre action et de clarification des compétences locales, bien plus qu'une énième mission sur les finances locales, il est fondamental que le débat qui s'ouvrira d'ici quelques mois à l'occasion de l'élection présidentielle mette en son cœur cette question de la décentralisation qui, bien plus qu'un sujet d'efficacité de l'action publique, interroge notre modèle de société.



www.hauts-de-seine.fr

